

PREMIER DU JOURNAL: Abon. annuel, . . . \$4. Abon. semestriel, . . . \$2. frais de poste à part. On doit informer le ler du dernier mois de son abonnement, lorsqu'on veut le retirer et payer, autrement, on est censé en continuer un autre.

# LE JOURNAL DE QUEBEC,

## MONITEUR DU PASSÉ ET DU PRÉSENT A L'AVANTAGE DE L'AVENIR.

PREMIERE INSERTION: 6 lignes et au-dessous, . . . . . 2s.6d 10 lignes et au-dessous, . . . . . 3s.4d Tout insertion subséquente, le 4 du prix.

Ce journal se publie les MARDIS, JEUDIS et SAMEDIS, par AUGUSTIN COTÉ ET JOSEPH CAUCHON, avocat, rédacteurs-propriétaires — est très répandu en Canada, s'expédie dans les Provinces d'en bas, aux Etats-Unis, à Paris, à Londres, en Irlande et en Ecosse. On s'abonne, à Québec, au bureau du Journal pres de l'Archevêché; à Montréal, chez — agent; aux Trois-Rivières chez M. PHILIPPE GIRARD, marchand. Toutes lettres, correspondances, etc doivent être adressées franches de port.

### Matières Religieuses.

#### DES MISSIONS ALLEMANDES EN AMÉRIQUE.

Depuis plusieurs années l'ordre du Très-Saint Rédempteur, vulgairement dit des Liguoriens, s'est répandu dans les Etats-Unis d'Amérique, où il a fondé d'importantes Missions. Sans négliger la prédication de l'Evangile parmi les tribus sauvages de l'intérieur, ces religieux s'occupent principalement du salut de leurs compatriotes. Le Père Hartmann, de leur maison de Cincinnati, écrivait, le 7 novembre dernier, à ses supérieurs d'Europe une lettre que les journaux catholiques d'Allemagne viennent de publier, et que nous nous empressons de reproduire, à raison des détails intéressants qu'elle contient:

« Enfin, dit ce vénérable religieux, la construction de notre nouvelle cathédrale s'est trouvée assez avancée pour pouvoir être solennellement consacrée. Il a fallu cinq années de travail et une dépense de 90,000 dollars pour pousser ce magnifique édifice jusqu'au point où il est parvenu, sans compter 24,000 dollars qu'a coûté le terrain sur lequel il a été élevé. Les feuilles publiques de ce pays parlent avec admiration de ce bel édifice; mais elles paraissent ignorer que notre révérendissime évêque se trouve chargé de la dette énorme, pour notre situation, de 90,000 francs. Aussi cette cathédrale est-elle le plus bel édifice religieux des Etats-Unis, sans en excepter la métropole de Baltimore. Elle offre un parallélogramme de 200 pieds de long sur 80 de large, et sa hauteur, du parvis à la voûte, est de 55 pieds. Deux nefs latérales sont séparées de la nef principale par 18 colonnes d'ordre corinthien. Suivant l'usage américain, il se trouve sous cette église une chapelle non moins vaste que l'église supérieure. Le style de l'édifice est grec, et sa construction est si solide, qu'elle passe pour une des merveilles de l'Amérique du Nord. Ses murs, en effet, ont 4 pieds d'épaisseur, et sont construits en pierre de taille, qu'il a fallu amener de Dayton, situé à 60 milles d'ici. L'intérieur de l'église est décoré de deux rangs de colonnes cannelées de 33 pieds d'élévation et de 3 pieds et demi de diamètre, couronnés de riches chapiteaux d'ordre corinthien. L'on y admire un maître-autel merveilleusement beau, du plus pur marbre de Carrare, enrichi, de même que le tabernacle, d'ingénieux emblèmes. Les insignes pontificaux soutiennent une croix environnée d'une couronne d'étoiles et de rayons. Au-dessus de l'autel s'élève un magnifique tableau représentant Saint-Pierre, patron de l'église, au moment où l'ange le délivre de prison. Ce superbe autel est l'œuvre d'un artiste italien. L'orgue, de 24 registres, est sorti des ateliers d'un facteur allemand; et c'est à Henri Walter, architecte américain, qu'est dû l'honneur d'avoir conçu et élevé ce merveilleux édifice, auquel est attenante la résidence épiscopale, ainsi qu'un autre édifice destiné à loger les prêtres qui desservent la cathédrale. Le tout est environné d'une muraille interrompue de deux grillages en fer qui correspondent aux principales rues de la ville, mais qui n'ont pas assez d'élévation pour ravir la vue de l'ensemble aux yeux du spectateur.

« L'on avait espéré pouvoir consacrer plus tôt cette admirable cathédrale; mais ce ne fut que le premier dimanche de novembre, lendemain de la Toussaint, que l'on put y procéder. Malheureusement le temps ne favorisa point cette sublime cérémonie, et la procession, qui devait conduire l'évêque et son assistance de l'ancienne cathédrale au nouveau temple, ne put avoir lieu. L'on fut plus heureux pour la procession qui, suivant le rituel, devait se faire autour de l'église et en-dehors de son mur d'enceinte, qu'environnait une foule véritablement innombrable de fidèles ou de curieux. Elle se composait de 55 prêtres, conduits par l'archevêque de Baltimore, officiant; de NN. SS. Flaget, évêque de Louisville, âgé de 82 ans; Portier, évêque de Mobile, venu de 1,700 milles; Chabrat, coadjuteur de Louisville; Henni, évêque de Milwaukee; Miles, de Nashville; Closky, coadjuteur de New-York, et Purcell, évêque de Cincinnati. Ainsi neuf évêques, dont une partie était venue des Etats les plus éloignés de l'Ohio, et appartenant, par leur origine, aux contrées les plus lointaines de l'ancien monde, représentaient dans cette magnifique solennité l'universalité de l'Eglise. Il en était de même du nombreux clergé qui y prenait part, car il n'était pas un seul pays catholique d'Europe qui n'y fût représenté par quelque saint prêtre: l'Espagne et l'Italie n'en étaient pas moins exceptées. C'est en pareille circonstance que l'Amérique offre à tous les yeux le merveilleux spectacle de l'unité d'une même foi et d'un même sacerdoce dans la seule Eglise catholique.

« La consécration du maître-autel étant achevée, l'auguste sacrifice y fut pour la première fois offert par le révérendissime évêque de Mobile, les autres prêtres, en ornements pontificaux, assistant aux deux côtés de l'autel, et tout le reste du clergé garnissant sur plusieurs rangs le banc de communion. Après l'évangile, Mgr Closky, évêque-suffragant de New-York, et l'un des orateurs les plus distingués du clergé catholique, prêcha sur ce verset du psaume 83: *Qu'ils soient aimables les tabernacles, ô Dieu des armées!* Le vénérable prédicateur traita dans la seconde partie de son sermon, du divin sacrifice de la nouvelle alliance, et montra pourquoi les catholiques respectent si profondément et ornent avec tant d'éclat leurs églises. Il était deux heures lorsque ce magnifique sermon fut terminé, et il en était trois au moins, lorsque le glorieux sacrifice du corps et du sang de la victime divine fut clos par la bénédiction papale que donna aux assistants Mgr Cincinnati. Le soir, on rendit hommage à la sainte Vierge, en chantant à grande orchestre ses litanies, et toute la cérémonie se termina par la bénédiction du très-saint Sacrement, qu'avait précédé un

sermon sur les qualités de la vraie foi, telle qu'elle s'est manifestée dans le Centenaire de Capharnaüm. Le jour de la Commémoration des Morts, le docteur Miles, évêque de Nashville, célébra la grand'messe pontificale, et à cette occasion l'on fit mémoire spéciale du dernier évêque de Cincinnati, Mgr Fenwick, dont les ossements furent transportés de l'ancienne cathédrale à la nouvelle; les deux évêques avaient été membres de l'ordre de Saint-Dominique, à Somerset, Etat d'Ohio. Pendant l'office du matin et pendant celui du soir, deux célèbres orateurs, MM. Gill et Spolding, tous deux du diocèse de Louisville, prêchèrent, l'un sur le purgatoire, et l'autre sur les signes auxquels l'on reconnaît la véritable Eglise de Jésus-Christ. Il serait impossible de décrire la profonde impression produite par ces discours, et par tout l'ensemble de ces magnifiques solennités, sur les hommes de toutes confessions qui y étaient accourus.

« Ainsi la cité qu'en Amérique on appelle la Reine de l'Occident, possède un temple digne du haut rang qu'elle occupe parmi les autres villes de l'Union, et où se célèbrent avec magnificence les mystères de notre sainte religion. La grande vallée du Mississipi, qui s'étend entre les monts Alleghani et les montagnes Rocheuses, est la demeure principale des catholiques américains de langue allemande, qui en forment les deux tiers. 20,000 catholiques, dont 14,000 allemands, font partie de la population de 90,000 âmes que renferme la grande capitale de l'ouest.

Cincinnati et ses environs possèdent, outre la cathédrale dont on vient de parler, plusieurs autres églises, à quelques-unes desquelles la population catholique s'est plu à imposer les noms des principales basiliques de Rome, par exemple: Saint-Jean de Latran, Sainte-Marie-Majeure et Sainte-Marie-Transtibérine. Les protestants en ont voulu conclure que les catholiques américains songent à faire de leur cathédrale de Cincinnati un autre Vatican, et à se donner un pape américain, entouré de cardinaux et de tout ce qui constitue le gouvernement ecclésiastique romain. Ils ont l'insigne folie de se persuader qu'il peut entrer dans les conceptions du clergé si éminemment catholique des Etats-Unis, de constituer une papauté transatlantique, et leurs idées anti-européennes cadrent à merveille avec cette grotesque imagination. Ainsi ce qui constate le plus évidemment la tendre piété des catholiques allemands des Etats-Unis envers la Mère et la Maîtresse de toutes les Eglises, aux soins de laquelle ils doivent et leur foi et leur administration spirituelle, les protestants la dénaturent et la transforment en un projet de schisme tout au moins insensé.

« Ce n'est pas à dire que tous les catholiques dépendant du diocèse de Cincinnati offrent à leurs pasteurs des motifs de consolations tels que ceux-ci pourraient le désirer. Dans un pays où, comme aux Etats-Unis, tout se renferme dans l'étroit cercle des spéculations commerciales et industrielles, il n'est guère étonnant que des catholiques se pervertissent en fait de morale et de probité, et que, sous ce rapport, ils affligent leurs pasteurs; mais leur foi reste intacte, et présente toujours des moyens de régénération morale. Ce que l'auteur de cette lettre recommande spécialement à ceux de ses compatriotes que le zèle de la gloire de Dieu et du salut des âmes pourraient appeler aux missions d'Amérique, c'est de ne s'y dévouer qu'avec la ferme résolution d'embrasser en Amérique la vie commune. Ce n'est, dit-il, qu'à cette condition qu'il leur sera permis d'espérer des conquêtes spirituelles. La vie de communauté, outre qu'elle est en Amérique le caractère distinctif des missionnaires catholiques, les préserve, mieux qu'aucune autre précaution, des agitations de ce monde de négoce et d'intérêts privés, que l'on reproche si justement aux prédicateurs de toutes les sectes; et rien n'est plus propre que ce désintéressement publiquement professé, à leur concilier la confiance de toutes leurs ouailles, aussi bien que le respect de toutes les espèces de sectaires.

Rien ne peut donner une idée plus précise du progrès de la foi catholique aux Etats-Unis, que la comparaison en quelque sorte statistique des institutions épiscopales qui s'y sont formées et multipliées dans les dix dernières années. En 1835, l'on n'y comptait que 13 évêchés avec 14 évêques, 272 églises avec 327 prêtres, 18 séminaires et 11 collèges. Aujourd'hui l'on compte aux Etats-Unis 21 diocèses et un vicariat apostoliques, 26 évêques, 675 églises, 709 prêtres, 22 séminaires et 5 collèges, sans y comprendre les nombreuses communautés de religieuses qui s'occupent de l'éducation des femmes, si importantes sous le rapport de l'éducation de l'enfance et de l'adolescence. Ce que nous avons raconté de la grande solennité de Cincinnati, donne la mesure du zèle et de l'admirable concorde du corps épiscopal en toutes circonstances, mais surtout lorsqu'il s'agit de concourir à l'éclat des pompes catholiques, toujours si efficaces sur l'esprit des peuples.—*Ami de la Religion.*

### ACADEMIE

#### DES SCIENCES MORALES ET POLITIQUES.

Aux termes du règlement, l'Académie n'a pas de vacances officielles; cependant elle a, comme le chaire de députés, une sorte de session. A une certaine époque, presque tous les membres semblent s'entendre pour prendre leurs vacances particulières; les portes s'ouvrent toujours avec la même régularité, mais les fauteuils restent vides, et quelques rares lectures, faites par des étrangers en présence d'un petit nombre de fidèles, troublent seules le silence des voutes académiques. Dans de temps de disette, on va chercher, au fond des cartons les plus poudreux, les manuscrits les plus oubliés, que le secrétaire perpétuel lit en se dévouant pour occuper les séances. Aujourd'hui

les plus hautes illustrations de l'Académie ont fait leur rentrée; ce sont les membres mêmes qui prennent la parole, et déjà nous avons entendu MM. Franck, Dupin, Giraud, Amédée Thierry, etc. Enfin un auditoire plus nombreux assiste à ces réunions, qui promettent un nouvel intérêt.

M. Giraud, inspecteur-général des études de droit, a donné communication d'un chapitre de l'important ouvrage qu'il publie en ce moment sur le droit français au moyen âge. Dans cette étude sur l'influence du christianisme, l'auteur cherche à détruire quelques erreurs qui se reproduisent encore trop souvent. On exagère assez généralement l'influence que ce christianisme, à son origine, exerça sur la société romaine; les lois et les mœurs des païens opposèrent une longue résistance à l'envahissement de la foi nouvelle, et ce ne fut qu'après une lutte terrible de plusieurs siècles que le monde romain se laissa pénétrer par l'idée chrétienne. M. Giraud rétablit sur ce point la vérité historique.

Le christianisme, dit-il, s'est posé dès l'abord en ennemi du paganisme, c'est-à-dire de la société tout entière, de l'empire romain tout entier, qui tirait de la religion dominante sa force principale. Ce fut donc dès le commencement une lutte à mort entre les deux religions. Les chrétiens étaient l'objet d'une hostilité constante, profonde pour les polythéistes. Le gouvernement impérial, les sénateurs, les agents de l'administration, les jurisconsultes, toute l'aristocratie, n'éprouvaient que le sentiment de la haine envers ces novateurs audacieux. De leur côté, les chrétiens affichaient pour le monde représenté par la société romaine une sorte de dégoût. Isolés du reste des hommes, ils vivaient en secret avec leurs co-religionnaires, et s'efforçaient autant que possible d'échapper aux lois de l'empire romain; c'est ainsi qu'ils s'étaient fait un point de la religion de soustraire leurs intérêts civils à la juridiction des magistrats, pour les confier aux jugements de leurs évêques. Le monde païen et le monde chrétien étaient dans un état d'antagonisme haineux; ils ne se touchaient que pour se combattre, et la seule influence que le christianisme primitif exerça sur les institutions romaines, ce fut de les pousser à la violence. Il n'y a donc pas lieu de rechercher quelles modifications la religion nouvelle a pu faire introduire dans le droit pendant les trois premiers siècles.

Mais au quatrième siècle commence une nouvelle ère. Les chrétiens d'Occident étaient devenus un parti politique sur lequel la famille de Constantin jugea utile de s'appuyer. Alors ce n'est plus seulement une influence chrétienne qui se fait sentir, c'est une révolution qui commence. Celle-ci, comme toutes les révolutions, eut ses violences réactionnaires. Les monuments furent démolis, les autels des dieux brisés, et les philosophes païens poursuivis à leur tour. Les anciennes divisions civiles des personnes disparurent pour faire place à la division d'après les religions; la capacité civile fut mesurée à l'orthodoxie religieuse. Les privilèges, l'admissibilité aux emplois, furent moins attachés aux titres de citoyen qu'à celui de chrétien; la qualité de païen devint un titre d'exclusion. Toutes les administrations supérieures ou subalternes furent confiées aux chrétiens, et l'on vit Constantin sommer tous les fonctionnaires attachés à la vieille religion de renoncer leur culte ou à leurs emplois. La différence de religion devint un empêchement de mariage, une cause d'exhérédation du père au fils, et il fut prohibé aux juifs et aux païens de garder en servitude des esclaves chrétiens.

Cependant le monde conquis à la foi, il fallut le gouverner, et l'Eglise dans sa prudence s'efforça de calmer l'ardeur de quelques adeptes trop zélés. Elle se hâta de rassurer les intérêts menacés, elle voulut même ramener l'esprit des chrétiens au respect des lois romaines, et c'est moins dans les résultats immédiats qu'il faut chercher à cette époque les bienfaits du christianisme que dans la direction générale imprimée à l'humanité pour traverser les siècles. La question de l'esclavage en est un exemple. La théorie de l'esclavage est certes bien opposée à la doctrine évangélique et à ses dogmes sur l'origine et la destination de l'âme humaine. Le christianisme menaçait donc d'une subversion totale une société où l'esclavage était la base de l'économie sociale et politique.

Et bien! l'Eglise remit au temps la correction graduelle de ce crime humain, et même lorsqu'elle vivait encore des persécutions, elle se garda bien de toute manifestation imprudente relative à la servitude personnelle. Ce n'est point elle qui a écrit dans les lois cette nouveauté inouïe: *Jure naturali omnes homines liberi naseuntur*; c'est le stoïcisme. Tout en consolant l'âme de l'esclave, elle lui enjoignit de supporter ses fers et d'attendre la liberté pour un monde meilleur. Telle a été la doctrine des Pères, la loi des conciles, la pratique constante de l'Eglise. On peut même remarquer qu'après l'établissement du christianisme et l'invasion des barbares, il y eut une recrudescence de sévérité dans la condition des esclaves. C'était le fruit des doctrines du droit romain, lequel en ce point, du moins, offrait plus d'attrait aux barbares que les doctrines d'humanité de la morale évangélique. Cette réaction du système de l'esclavage est bien marquée pendant les cinquième, sixième et septième siècles. Elle ne céda que plus tard devant les dogmes mieux appréciés de la dignité humaine.

Ainsi donc l'influence du christianisme sur l'esclavage n'a pas eu les caractères qu'on lui attribue en général et cela s'explique tout à la fois par la politique du gouvernement chrétien et par l'impossibilité morale qu'il en fut autrement. Un phénomène exactement analogue s'est manifesté pour le colonat. La politique de l'Eglise fut ici la même qu'à l'égard de l'esclavage; les réglemens les plus sévères sur le colonat sont de Constantin. Saint Augustin n'attaque ni l'esclavage ni le colonat, et si Salvien se récrie avec tant d'ardeur et d'éloquence, ce n'est point contre l'Institution

servile, mais contre les impôts qui écrasent les colons.

L'auteur montre ensuite comment au milieu de la corruption romaine, l'Eglise, douée d'une vie propre et énergique, peut seule sauver le monde et comment après l'invasion des barbares, elle subjuga par sa discipline et par ses vertus ces natures farouches que Rome n'avait pu dompter. C'est alors que le christianisme, dominant désormais la société tout entière, modifie complètement les institutions politiques, le mariage, le mariage, la famille, et jette les fondemens de la civilisation moderne.

« Nous avons rendu compte, il y a quelques mois, d'un mémoire de M. Evariste Bavoux sur les législations comparées de l'Angleterre, de la France et de Rome. Nous retrouvons ce mémoire placé comme introduction en tête d'un petit livre que le même auteur vient de publier sous ce titre: *Aperçu sommaire du droit romain*. Le droit romain est un dédale effroyable où l'on ne s'aventure guère sans y être forcé. Les hommes spéciaux ont seuls assez de courage pour affronter ce chaos de lois amoncelées et embrouillées pendant douze cents ans par le peuple le plus formaliste et le plus chicanier de la terre. Ajouter que douze cents ans de commentaires, — la chose dure encore et n'est pas près de finir, — n'ont pas suffi pour faire pénétrer la lumière dans ces ténèbres antiques. Après les fameuses questions de la substance et de l'essence, il n'est point de matière sur laquelle on ait plus longuement et plus lourdement disserté.

Au lieu d'ajouter à cet inutile fatras quelque nouveau commentaire non moins inutile, M. E. Bavoux s'est contenté d'extraire du droit romain ce qu'il renferme d'essentiel et d'en composer un tableau succinct, mais suffisant. Son petit livre contient les principaux éléments de la société romaine; on y trouve fort nettement exposés l'état des personnes et la division des choses; la puissance dominicale, la puissance paternelle; la constitution de la propriété, la manière d'acquiescer et de perdre; l'organisation de la famille, l'émancipation, l'affranchissement, etc. Ce n'est, comme le titre l'indique, qu'un aperçu sommaire, mais la sobriété des détails permet d'apercevoir plus facilement l'ensemble du monde romain et d'en apprécier la structure intime. Cet ouvrage peut être utile à ceux qui savent déjà comme à ceux qui commencent à apprendre.

FRANCE.—Le roi vient, par ordonnance, d'autoriser M. Créteau-Joly, l'auteur de *l'Histoire de la Compagnie de Jésus*, à porter la décoration de Commandeur de l'ordre de Saint-Sylvestre, que le Souverain Pontife lui avait conférée par bref apostolique.

IRLANDE.—Il est d'usage, pour les gouvernemens qui veulent ajourner les réformes, de prétexter les temps de troubles. Sir R. Peel a dédaigné de se prévaloir d'un tel argument. Sur l'interpellation de M. O'Connell, il a déclaré que le ministère se proposait de mettre la franchise électorale et les institutions municipales en Irlande sur le même pied que les institutions analogues de la Grande-Bretagne. L'égalité politique va donc régner entre les trois parties du Royaume-Uni; le nombre des électeurs sera doublé pour l'Irlande, qui en obtiendra ainsi, pour huit millions d'âmes, plus que la France n'en a pour trente-six millions d'habitans. Mais qu'y a-t-il de commun entre les conservateurs des deux côtés de la Manche et en quoi M. Guizot ressemble-t-il à Sir Robert Peel.—*Sicæle.*

BIBLIOGRAPHIE.—M. Blanqui a fait à l'Académie des sciences morales et politiques, dans sa séance du 24 janvier, un rapport sur le *Dictionnaire anglais-français* que vient de publier M. Spiers. Voici un extrait de ce rapport.

« J'ai l'honneur d'offrir à l'Académie, de la part de M. Spiers, un exemplaire du dictionnaire anglais-français dont il est l'auteur. Ce dictionnaire n'est point une copie vulgaire des lexiques les plus ou moins célèbres qui l'ont précédé; c'est un travail tout-à-fait neuf, sérieux, approfondi, complet, une œuvre de dix ans de labeur consciencieux et de recherches habiles et infatigables. Quiconque a étudié l'anglais connaît ce supplice qui consiste à chercher le mot propre sans le trouver jamais, parce qu'on ne le trouve dans aucun des dictionnaires existans. Ce qu'on y trouvait encore moins, c'était la langue scientifique et usuelle de l'industrie moderne, celle des sciences économiques, mécaniques et administratives, la langue parlementaire et financière. M. Spiers a mis en regard tous ces nouveaux termes, sous les auspices des hommes les plus compétens. C'était presque un devoir pour nous de signaler à l'approbation de l'Académie une œuvre exécutée avec autant de talent que de zèle, et qui nous semble appelée à occuper le rang le plus distingué dans l'estime des deux peuples.

LOISEL.—M. Dupin vient de publier, avec la collaboration de M. Edouard Laboulaye, une nouvelle édition des *Institutes coutumières* de Loisel, enrichie d'un savant commentaire. Il paraît que ces jours derniers l'honorable procureur-général à la cour de cassation s'est rendu aux Tuileries pour faire hommage au roi d'un exemplaire de ce livre. Le roi l'accueillit très gracieusement et lui dit en riant: « Monsieur Dupin, je connais Loisel, c'est un excellent jurisconsulte: ses *Institutes* contiennent la maxime, si vous le roi, si veut la loi. »—« Oui, sire, répondit immédiatement M. Dupin, mais lisez mon commentaire! »

Tandis que l'on se demande encore si le mariage de la grande duchesse Olga avec l'archiduc Etienne d'Autriche est ou n'est pas définitivement rompu, on

écrit de Palermo, 19 janvier, à la Gazette universelle allemande.

"Aujourd'hui, les fiançailles solennelles du prince royal de Wurtemberg (né le 7 mars 1823) et de la grande duchesse (née le 11 septembre 1822) ont été célébrées dans la chapelle de palais d'Oliouzo."

## Canada.

QUÉBEC, 7 AVRIL, 1846.

3 heures est l'heure où nous mettons sous presse et la maille de Montréal n'est pas encore reçue.

### DE LA SITUATION RÉELLE DU MEXIQUE.

En parcourant les journaux et correspondances de Mexico du 1er mars, qui nous sont arrivés il y a quelques jours, nous y avons remarqué des faits, inaperçus de tous nos confrères, qui jettent une vive lumière sur la situation de ce pays, et sur la politique que le gouvernement de Parédes paraît appelé à suivre à l'intérieur et à l'extérieur. Ces faits conviennent pour les États-Unis des enseignements dont, avec quelque intelligence, ils peuvent tirer le plus grand et le plus heureux parti.

Le Mexique est aujourd'hui divisé en deux grandes factions, celle qui veut le maintien du système républicain, et celle qui veut la restauration du système monarchique. Les nuances intermédiaires, les divisions et subdivisions de partis, ont disparu, pour se ranger sous l'une ou l'autre de ces deux grandes couleurs. Cette ligne de démarcation est devenue si nette, si tranchée, qu'un journal de l'opposition, le *Memorial Historico*, qui était la continuation du *XIXe Siècle*, mort avec le gouvernement d'Herrera, ce journal, disons-nous, n'a plus trouvé que son titre répondit suffisamment aux besoins d'une situation dans laquelle chacun est appelé à arborer son drapeau, et il annonce qu'à dater du 1er mars il s'appellera *El Republicano*. De son côté, le journal *El Tiempo* s'est fait hardiment, courageusement le champion de la royauté, et, dans une suite d'articles habilement écrits, il a entrepris de prouver que le régime républicain, tel qu'il a été pratiqué au Mexique depuis sa fondation, est repoussé par toutes les classes de la société, clergé, armée, bourgeoisie, qui ne s'y sont jamais ralliés. Ce journal propose, en conséquence, qu'on en revienne à l'exécution du système monarchique établi par la convention d'Iguala.

Voici pour l'intelligence de nos lecteurs qui ne connaissent point ce célèbre traité, les bases de la convention conclue entre D. J. Onodoy, capitaine-général et chef politique suprême du Mexique pour S. M. Catholique, et D. Augustin de Iturbide, commandant en chef de l'armée impériale mexicaine; convention publiée à Iguala le 24 février 1821, et à Cordova, le 24 août, même année:

"Que la religion catholique, apostolique et romaine serait maintenue à l'exception de toute autre.

"Que la Nouvelle-Espagne serait indépendante de l'ancienne, sous une monarchie modérée et réglée par une constitution faite par des cortès du pays, et où l'égalité des droits serait conservée.

"Que le roi don Ferdinand VII, ou à son défaut un des princes de sa famille, serait Empereur du Mexique, où il viendrait résider.

"Qu'en attendant son arrivée, une junte ou régence gouvernerait au nom de la nation.

"Qu'il serait formé une armée appelée *des trois garanties*, destinée, 1<sup>o</sup> à assurer la religion catholique, apostolique et romaine, et à empêcher qu'il ne s'introduisît dans l'état aucune autre secte; 2<sup>o</sup> à maintenir l'indépendance du Mexique et son nouveau système politique; 3<sup>o</sup> à préserver l'union intime des Américains et des Européens."—*Courrier E. U.*

Correspondance Editoriale du Journal de Québec.

MONTRÉAL, 2 avril 1846.

Monsieur,

Je n'ai rien de bien important à vous apprendre sur la séance d'hier qui n'a pas été longue. M. Cayley ayant remis à un autre jour la question de la liste civile qui, si nous la votons bonne et généreuse, devra nous donner la langue française. En votant cette liste, que nous ne connaissons pas encore, nous ferions une espèce d'échange avec le gouvernement impérial pour la liste civile qu'il nous a imposée par l'acte d'union, qui n'est pas très civil lui. Depuis longtemps la branche populaire réclame le droit de disposer des deniers publics, et, à la session dernière, le ministre avait promis de déposer devant la chambre un projet de budget permanent; mais il ne vient qu'après douze mois accomplir sa promesse. Bien que la différence entre la liste civile constituée par l'acte d'union et celle qui doit lui être substituée ne se trouve pour ainsi dire que dans la forme, excepté que dans le premier cas le gouvernement s'arroge le droit de disposer à son gré de l'argent public, tandis que, dans le deuxième, il reconnaît solennellement ce principe qu'on ne peut toucher aux deniers publics sans le consentement du peuple: c'est beaucoup de gagné. On ne saurait trop apprécier un pareil fait, en autant qu'il est une des bases de nos libertés publiques les plus solides, les plus vraies et les plus significatives.

M. le docteur Taché, cet homme si utile, dont le discours, sur les relatifs des différentes parties de la province a eu tant de retentissement l'année dernière, dans la chambre et en dehors de la chambre, a fait, hier, une proposition de la même nature, au sujet des dépenses encourues dans les deux provinces, soit par les localités respectives, soit par le gouvernement lui-même. Vous concevez bien qu'une semblable proposition, si elle atteint son but, aura l'effet de faire connaître où nous en sommes par rapport au Haut-Canada qui se plaint sans cesse qu'il ne se trouve pas avec nous sur le pied de l'égalité. Il est heureux pour nous que nous ayons dans la chambre des hommes comme M. Taché qui consacrent consciencieusement et habilement leur temps, par le calcul, les débris de notre passé.

Je ne puis terminer ma lettre sans revenir sur l'interpellation de M. Watts, au sujet d'une loi d'élection. L'on se rappelle que, l'année dernière, le ministère s'opposa de toutes ses forces au bill de M. Lafontaine sur cette matière, et que le bill fut perdu. M. Watts s'était levé alors pour se prononcer sur la nécessité de légiférer sur ce sujet important, lorsque M. Cameron, avec près de 400 voix de majorité, avait cependant été obligé de faire un long et pénible voyage pour

se faire réélire, cela par la faute de la loi actuelle; lorsque mille autres inconvénients, tous d'une nature aussi grave, s'étaient fait sentir dans toute l'étendue de la province, durant les dernières élections. Le ministère promit de venir lui-même avec un projet de loi d'élection, et là-dessus M. Watts cessa son opposition et sortit de la salle. Comment se fait-il donc aujourd'hui que, non seulement l'on dit que l'on ne présentera pas une telle mesure, mais encore qu'on ne l'a jamais promise? Quelle foi peut-on avoir dans une administration aussi menaçante, aussi facile à employer les promesses comme moyens de traverser des difficultés de circonstance, pour ne pas tenir ces promesses en suite.

L'eau du fleuve, depuis ma dernière lettre, s'était élevée de plus de deux pieds, et ce matin elle était redescendue d'autant; mais, à l'heure qu'il est, elle monte avec une surprenante vitesse. La glace s'était fait jour un peu au milieu du fleuve; c'est ce qui explique la baisse des eaux durant la nuit dernière; mais il y a refoulement et interception plus bas, voilà pourquoi aussi l'eau revient à son niveau primitif. Vous ne sauriez croire le nombre de ceux qui se font chaque jour spectateurs de ce travail gigantesque d'un grand fleuve pour se décharger d'une enveloppe dont il n'a plus besoin et qui gêne ses allures nobles et majestueuses. On ne peut pas en être surpris lorsque dans cette transformation désirée se trouve l'espérance et la vie de toutes les industries. Dans peu de jours, on peut le croire, le Saint-Laurent sera sillonné par une multitude de bâtiments de toute nature et de toute grandeur.

Tout à vous,

MONTRÉAL, 3 avril 1846.

Monsieur,

Depuis ma dernière lettre, il a été fait de nouveaux efforts pour mettre des entraves à l'entrée de M. Hincks dans la chambre; mais ces efforts, comme vous le verrez par la division ci-dessous, ont été moins heureux que les premiers. Vous savez que, le premier jour de la session, M. Smith de Frontenac présentait à la chambre une requête de la part de M. Riddell se plaignant qu'une copie de l'enquête sur son élection ne lui avait pas été communiquée; cette requête cependant était restée dans l'ombre, par l'opposition que, à ce qu'il paraît, l'orateur devait lui faire, désigné qu'il était (et il l'a prouvé hier) de faire respecter la loi et les précédents parlementaires. On avait donc été obligé de recourir à d'autres expédients; de là la proposition de M. Smith de Frontenac pour faire déclarer dissous de droit le comité de l'élection d'Oxford. Comme, cependant, ce moyen n'avait été heureux, il fallait bien faire un dernier et suprême effort, il fallait faire revivre la requête malencontreuse, et proposer de la référer au comité des privilèges et des élections, où il se croyait sûr d'avoir une majorité sans trop de danger pour la part que cette majorité prétend au ciel, puisque le serment ne peut être exigé aux membres qui composent les comités de la chambre, à part les comités d'élections contestées.

M. l'orateur déclara à plusieurs reprises que la chambre ne pouvait en aucune manière intervenir dans l'action des comités d'élections contestées, que des requêtes de la nature de celle dont il était question, ne pouvaient conséquemment venir que devant ces comités. Avant que la motion de M. Smith fût mise aux voix, il y avait donc un pas à faire, il fallait ou que l'on en appela de la décision de l'orateur, ou que la motion fût retirée. Ce fut M. Gowan qui fit cet appel à la chambre, et le résultat fut le suivant:

Pour la décision de l'orateur: Pour.—MM. Armstrong, Aylwin, Baldwin, Berthelot, Boulton, Boutillier, Brooks, Cameron, Cauchon, Cayley, Chabot, Chalmers, Chauveau, Christie, Cummings, Desautels, DeWitt, Dickson, Draper, Drummond, Ermatinger, Foster, Guillet, Hale, Jessup, Johnston, Lacoste, Lafontaine, Lantier, LaTerrière, Laurin, Leslie, Macdonald (Glengary), Macdonell (Dundas), Macdonell (Stormont), McConnell, Merritt, Methot, Meyers, Monro, Morin, Nelson, Petrie, Price, Prince, Robinson, Roblin, Rousseau, Scott, Seymour, Smith (Wentworth), Stewart (Bytown), Stewart (Prescott), Taché, Taschereau, Thompson, Webster, Williams.—58.

Contre.—MM. Colville, Daly, Duggan, Gowan, Hall, Macdonald, (Cornwall), Macdonald (Kingston), Moffatt, Sherwood (Brockville), Sherwood (Toronto), Smith (Frontenac), Smith (Missisquoi), Viger.—13.

Lors du vote sur cette question, MM. Draper et Cayley étaient placés sur une banquette, derrière le siège de l'orateur; ils ne venaient pas de l'avant pour faire prendre leurs noms. Interpellés par M. Price, M. Draper dit qu'il ne connaissait pas le mérite de la question, étant absent lorsqu'elle avait été discutée, mais à part toute autre considération, il votait, par respect, en faveur de la décision de l'orateur; M. Cayley vint dire la même chose. Ce procédé de M. Draper fit rire beaucoup, parce que tout le monde comprenait qu'il n'en venait à cette solution que parce que sa voix n'eût point servi au succès de la cause, qu'il avait ministériellement fait sienne depuis plusieurs jours. Depuis quelque temps sa majorité de 16 a subi des échecs significatifs. Laissons faire et venir!

M. Aylwin a proposé trois adresses à Son Excellence; la première dans le but de savoir pourquoi l'amélioration promise de la côte et du pont Jacques Cartier n'avait pas été faite; la seconde, pourquoi, suivant les engagements, on n'avait pas non plus amélioré la navigation de la rivière Richelieu; la troisième, pour savoir si l'on avait exécuté l'exploration promise de la rivière St. Charles.

Il paraîtrait que les prétentions de certains individus qui se déclarent parties intéressées, auraient empêché jusqu'ici le gouvernement de procéder à Jacques Cartier; il faut si peu de chose pour arrêter le rouage de notre gouvernement. Pourtant, il faut que ces rouages malades n'affectent pas l'ensemble du mouvement, car si la rumeur est exacte, l'on n'aurait pas dépensé moins de £300,000 de plus que les allocations, cette année, pour les travaux publics dans le Haut-Canada.

Quand à ce qui regarde la rivière Chambly, l'on sait qu'une espèce de fatalité a présidé à cette œuvre, et de plus les commissaires proposés à son exécution ont été accusés d'y mettre des entraves, de crainte de détourner, en la favorisant, le commerce de Montréal, leur lieu de résidence et d'industrie. J'ai confiance que M. Aylwin, avec l'activité et l'habileté qu'on lui connaît, obtiendra quelque chose de tangible, de saisissable sur ce sujet important pour le district de Québec.

La petite rivière Saint-Charles, elle, est convoitée de tout le monde maintenant; et à voir l'émulation et l'ardeur avec laquelle on se la dispute, il y a tout lieu d'espérer que l'on paiera cher l'honneur de lui faire la cour.

M. Lafontaine a donné avis d'une interpellation qui va placer M. Taschereau dans une position délicate. Il s'agit de demander à l'administration si elle a l'intention d'amender l'acte des écoles, en ce qui regarde la taxation compulsoire. Si elle persiste, que va faire M. Taschereau, car il a dit positivement, dans son adresse aux électeurs de Dorchester, qu'il était opposé aux taxes, le pays étant trop pauvre pour les supporter.

Je vous ai dit dans ma lettre précédente, que la proposition de M. Cayley était de substituer une liste votée par le peuple à la liste civile imposée par l'acte d'union; c'était une supposition que me donnait lieu de faire les promesses de l'administration, l'année dernière. Je pourrais bien me tromper et avoir pris pour une liste civile de caractère de celle désignée plus haut, ce qui ne serait qu'une question de subsides ordinaires. La pensée de l'inspecteur-général n'est pas encore développée, elle le sera ce soir, et nous connaîtrons alors toute la vérité.

Il est singulier que M. Bertrand ne soit pas ici, lorsque tant de personnes ont dit l'avoir vu ou avoir entendu parler de lui sur le chemin. Suivant une personne, il avait été vu lundi à Berthier; c'est à 15 lieues de Montréal. Ce qu'il y a de bien certain, c'est qu'il n'est pas dans cette ville.

J'oubliais de vous dire que le ministère avait rassemblé ses partisans ces jours derniers, pour connaître leur opinion sur la question de l'Université, question qui a eu tant d'éclat l'année dernière, et qu' alors on avait demandé des explications à M. Draper qui ne leur a rien montré d'écrit et de tangible, mais qui leur a parlé vaguement de manière à les satisfaire. La version qu'il leur a donnée étant incomplète et par là même incorrecte. Il est donc utile, nécessaire même, que la vérité soit connue dans tout son jour. Quelques-uns même des partisans de M. Draper sont convaincus qu'il leur cache une partie de la vérité, et qu'il n'a pas agi loyalement à leur égard. Personne n'oserait croire qu'il serait permis à un homme, d'un côté, de débiter tout ce qui lui viendrait à la tête au sujet d'une correspondance, dans laquelle un autre individu se trouverait concerné, sans que ce dernier sût le droit, lui, de se justifier et de se défendre auprès de ses amis et même de ses ennemis. C'est là une absurdité qui n'aura cours nulle part.

Aujourd'hui l'air est froid, et la gelée a été assez forte cette nuit. Cela n'a pas empêché cependant la glace de se faire jour au milieu du fleuve. Aussi l'eau a-t-elle baissé d'au moins six pieds à l'heure qu'il est. Des rapports circulant ici depuis hier, disent que le fleuve est libre depuis Saint-Sulpice jusqu'à Québec; mais il paraît qu'il n'en est rien, suivant une lettre de Nicolet, et une personne arrivée de Sorel. Suivant la lettre en question, la partie inférieure du lac Saint-Pierre est libre jusqu'au haut d'Yamachiche. Tout annonce une prompte ouverture de la navigation.

J'apprends que M. Jean-Paul Beaubien, de Nicolet, a semé, le 27 mars, deux minots de blé froment et deux minots de blé seigle.

Tout à vous,

MONTRÉAL, 4 avril 1846.

Monsieur,

Je ne vous dirai que peu de chose aujourd'hui sur ce qui a eu lieu à la chambre hier, la maille devant partir à trois heures et des occupations m'ayant empêché de prendre la plume ce matin: il est deux heures sonnées. Je vous écrirai plus au long ce soir.

M. Bertrand n'arrivant pas, M. Chauveau, secondé par M. Baldwin, fit motion hier pour qu'il fut permis au comité de l'élection contestée d'Oxford de procéder sans lui; cette motion passa sans opposition, probablement parce que l'on sentait l'inutilité d'une opposition.

M. Chauveau demanda à l'administration si c'était son intention d'acheter le pont Dorchester; M. Smith dit qu'il pourrait lundi donner une réponse sur ce sujet.

La même réponse a été faite à M. Drummond par rapport aux ponts et côte Jacques Cartier.

Si je ne me trompe, M. Smith, a une interpellation de M. Drummond, a répondu que l'on pourvoit à l'érection d'un Palais de Justice.

Vous apprendrez, comme la chambre l'a appris hier de la bouche de M. Cayley, que l'administration s'est permise de dépenser en grande partie pour l'achèvement du canal Welland, £139,470 de plus que les sommes allouées par les chambres, l'année dernière. La rumeur dont je vous ai fait part dans ma lettre d'hier disait £300,000. Pourtant elle était vraie au fond, puisque l'on veut demander encore pour les mêmes travaux une autre somme qui compléterait à peu près la somme de £300,000. M. Cayley s'est efforcé de nous dire que tout cela se ferait pour le plus grand bien et la plus grande prospérité du Bas-Canada. Les comptes publics ont été mis devant la chambre. Il appert, par ce volumineux document, que notre dette est égale à trois millions et demi de louis moins quelques louis. Pourtant ce n'est pas tout, car le langage de l'inspecteur-général nous induit à penser que pour compléter les travaux entrepris, il ne faut pas moins d'un nouveau million d'emprunt: c'est une horreur, mais taisons-nous. Nous n'avons pas le temps de développer tout ce qu'il y a de machiavélique dans de pareilles transactions. A ce soir.

Les revenus de l'année dernière étaient de cinq cent-vingt-deux mille et quelques cents louis; cette année, on ne compte que £1,500 d'augmentation. M. Cayley a promis de venir mardi en huit jours avec la liste civile dont je vous ai parlé dans mes dernières lettres, afin que le tout puisse se discuter en même temps.

Je vous disais dans une de mes dernières lettres, que l'on trouverait quelque'un de ces jours dans le livre bleu la raison de la transformation politique de M. Christie; des lettres multiples venues de Québec nous apprennent que la place d'agent de la seigneurie de Lauzon est dévolue à ce monsieur, et plus qu'il s'est déjà pourvu d'une résidence à la Pointe-Lévy. On ajoute que dans le cas où M. Gagy serait éliminé, M. Christie peut prétendre à sa place et à ses émoluments. Tout ce que je vous dis là vient de Québec et d'une source respectable; mais je ne garantis rien comme de raison.

Tout à vous,

## CHAMBRE D'ASSEMBLÉE.

PROCÉDÉS.

Lundi, 30 mars.

50 pétitions sont mises sur la table.

Pétitions lues:

De Jacques Lézard, écrivain, et autres habitants de Ste-Foye, demandant qu'il leur soit permis de macadamiser le chemin appelé *Route de l'église*, entre le Cap-Rouge, et le chemin de St. Foye.

De Jacques Lézard, écrivain, et autres de la paroisse de Ste. Foye, demandant l'abolition des droits de péage.

De L. C. Lafontaine, régistrateur du comté de Montmorency, demandant qu'il lui soit alloué la même rémunération qu'aux autres régistrateurs, pour copies de certains documents.

Les pétitions de J. Lézard et autres, de R. E. Vidal et autres, de A. G. Couillard et autres, sont référées à des comités.

M. Laurin propose une adresse pour que la chambre soit informée des raisons qui ont empêché les syndics des chemins à barrières de Québec de macadamiser le chemin depuis la côte de Champigny jusqu'au Pont Rouge, en conformité à l'acte de la 8e Vict ch 55, et savoir s'ils ont intention de macadamiser le dit chemin durant l'été.

Mardi 31 mars 1846.

16 pétitions sont présentées.

Sur motion de M. le proc-gén. Smith, le rapport du comité spécial choisi pour nommer les membres des comités permanents, est adopté.

Les dits comités se composent comme suit: Comités de privilèges et élections:—MM. Baldwin, Chauveau, Sherwood, (Toronto) McDonald, (Kingston) Macdonald, (Dundas) Scott et Williams.—7.

Lois expirantes:—MM. Smith, (Frontenac) Aylwin, Moffatt, Watts et Hall.—5.

Bills privés:—MM. Morin, Price, Hale, DeWitt, (Bytown) Taché, Lafontaine et McDonald, (Cornwall).—6.

Impression et reliure:—MM. Dickson, Gowan, Lemoine, Armstrong, Ermatinger, Mauro et Brooks.—7.

Contingens:—MM. Roblin, Christie, Colville, De Witt, De Bleury, Petrie et McConnell.—7.

De l'hon. E. Bowen, et autres, juges de la cour de banc de la reine dans le Bas-Canada, demandant que les dépenses des voyages des juges de la dite cour soient déterminées.

De J. Sharples, écrivain, surintendant des Cullers, à Québec, pour une augmentation.

De comité de régie de l'école des enfants à Québec, pour une aide.

De maire et des conseillers de Québec, pour rappel de l'acte incorporant la compagnie du gaz et de l'aqueduc.

D'Alexis Otisse et autres, de la paroisse de la Baie St. Paul, dans le comté de Saguenay, demandant qu'une somme soit accordée pour l'amélioration des chemins dans la dite paroisse.

De James Alexander et autres, demandant à être faits pilotes branchés pour la rivière Saguenay exclusivement.

De messire J. A. Bourret et autres, du comté de Saguenay, demandant qu'une petite maison, une grange et un bateau soient construits aux dépens du gouvernement, pour sauver les personnes qui seront naufragées sur les bancs de Rongau et autres places.

## DÉBATS.

Bill sur les Notaires.

M. Laurin croyant que le bill de M. Viger, production, dit-il, du cerveau affaibli du Président, ne peut remédier à l'ignorance des Notaires, donne avis qu'il en présentera un autre, qu'il n'a pas fait lui-même.

M. Cauchon pense qu'il faudrait référer les deux projets de loi au même Comité pour qu'il n'y ait pas de contradiction.

M. Berthelot dit que M. Viger s'était permis d'affirmer que lui seul entendait la législation, le Bill de M. Viger est un assemblage de mots inutiles, qui ne contiennent pas une seule nouvelle idée. Le dernier étudiant en loi connaît mieux le projet de M. Viger que M. Viger lui-même. M. Laurin représente un Comité bien plus respectable que celui de M. Viger.—Le Bill de M. Laurin ne contient pas que des mots inutiles, mais il est propre à réformer la profession des Notaires.—M. Viger aurait dû renfermer dans son Bill des clauses pénales contre lesquelles nos lois ne règlent rien, mais M. Viger n'a présenté son Bill que parce qu'il ignorait nos lois sur cette matière. Nos lois règlent tout ce que le Bill de M. Viger propose, seulement d'une manière moins obscure; le fait est que le Président est si paresseux qu'il aime mieux faire des lois embrouillées et obscures que d'étudier les bonnes lois déjà faites.—*Minerve*.

Le chef de Police nous a adressé une note pour publier dans notre journal, dans laquelle il réclame contre nous, pour avoir dit, d'après un témoin digne de foi, qu'il avait refusé d'obéir à un magistrat qui lui enjoignait de se saisir de l'auteur de désordres commis à l'élection du quartier Saint-Pierre. A vrai dire, nous ne devrions pas parler du tout de cette note, parce qu'elle renferme des observations impertinentes contre nous et contre la presse en général; si M. Russell croyait fermement n'être pas obligé de répondre à des articles de gazettes publiques, il ne se serait pas engagé dans la démarche qu'il vient de prendre. Quo M. Russell sache donc, une fois pour tout, qu'il faut plus que la voix individuelle pour porter censure à la presse; que ce serait en méconnaître la dignité que de publier sa note, et que s'il se fut contenté de nous donner simplement sa justification, nous l'aurions fait de bonne grâce et sans commentaire.

Voici toutefois les raisons que le chef de Police donne pour se disculper de sa désobéissance envers un magistrat:

"Il n'est pas permis à qui que ce soit d'arrêter ou faire arrêter une personne sans warrant, pour simple infraction de la paix, à moins qu'elle ne soit prise sur le fait ou qu'un magistrat l'ait vu commettre.

Comme on le voit, si ces paroles sont le véritable texte de la loi, ce que nous n'avons pas le temps de vérifier, M. Russell a trouvé dans ces mots, simple infraction, un prétexte pour motiver son refus. Il nous apprend qu'il a le droit de juger des faits, à l'encontre même du magistrat. Ainsi, qu'une émeute

anglante se présente, un assaut et batterie comme l'autre jour, s'il plaît à ce monsieur de l'appeler simple infraction de la paix, les jugements du magistrat seront toujours subordonnés à ceux du commandeur de la police ! Belles prérogatives que les vôtres, MM. les magistrats.

**LA SAISON.**—Nous voilà au 7 avril et nous jouissons du beau temps, que nous n'avions l'année dernière qu'un mois plus tard. Il n'y a plus de neige dans nos rues, si l'on en excepte quelques endroits rares ; on ne voit plus que des voitures d'été. Les campagnes, qu'embrasse la vue de Québec, sont découvertes. Avant-hier, la glace sur la rivière St. Charles s'est ouverte à l'endroit du chenal, de manière que la grande batture du côté de Beauport peut devenir libre à la première marée.

On nous apprend qu'on a semé du blé à Saint-Joachim, pendant la dernière semaine de mars ; un cultivateur a dû semer lundi à l'Ange-Gardien, et des labours se font à la Canardière. Un cultivateur de Saint-Augustin nous informe aussi qu'on a semé dans sa paroisse dès le 1er du mois.

Il se fait du sucre en abondance, au point qu'on en a déjà sur le marché pour 8 sous la livre, du plus beau.

Le 3, il y avait eu de présentées à la législature, entre 2 et 300 pétitions, et il en arrivait tous les jours. Le nombre de bills introduits était de 30 dans la chambre, et 1 au conseil, mais sur ce nombre, pas un n'était encore passé dans l'une ou l'autre chambre.

(Pour le Journal de Québec.)

**M. le rédacteur.**  
Veuillez bien me permettre de me servir de la voie de votre Journal pour prier monsieur le Solliciteur-général Taschereau, qui vient d'introduire un bill pour légaliser certaines bêtes faites par quelques Notaires qui se sont qualifiés comme Notaires pour la province du Canada de vouloir bien en même temps légaliser celles commises par messieurs les Juges de Circuit qui ont jusqu'à dernièrement empiété sur les pouvoirs des Juges de la Cour du Banc de la Reine, en autorisant les procédures de Licitation qui se trouvent hors de leur Jurisdiction excepté en temps de Cour d'Appel.

Et vous obligerez  
UN NOTAIRE.

(Pour le Journal de Québec.)

**M. le rédacteur.**  
Après avoir autant discuté sur les 50 années de services de l'hon. Président du conseil, il semblerait qu'il ne devrait y avoir plus rien à son sujet ; et c'est ce qui serait probablement arrivé si l'hon. Président se fut attaché à la forme de son Divin Créateur et se reposé la 51ème ; mais point du tout, on ne s'arrête pas en si beau chemin, à la peine de recommencer une nouvelle cinquantaine de services. Témoin le fameux bill "pour mieux régler les formalités des actes authentiques passés devant notaires" auquel l'hon. Président a bien daigné faire l'honneur d'être reproduit sur 200 copies préparatoires à une petite crise en chambre. Le préambule parle d'expédition, et paraît vous introduire dans un sujet grave et solennel, vous ouvrez de grands yeux ; mais voici qu'à la sortie de cette forme d'introduction vous vous trouvez dans la région des croix, c'est un vrai Tartare, il faut faire des croix et des croix ; ainsi, messieurs les notaires, préparez vous à porter les croix de tout le monde ; et prenez bien garde de ne point les laisser semblables, car on vous en fera rendre compte, et malheur à vous si quel'un ne reconnaît pas ou renie sa croix. Vient ensuite la clause des nullités, cette clause ferait à merveille à la fin du Bill, et les doubles registres. Index alphabétique etc. dont les notaires auront la complaisance d'expédier en double, au mois de janvier de chaque année, à MM. les greffiers, par forme d'étrennes. Je suppose en conscience que les greffiers devront fournir l'ancre et le papier, et l'hon. Président quelque chose par forme de pension au pauvre notaire, pendant qu'il sera occupé à transcrire son double registre et index ; de cette manière tout le monde vivrait et ceci ressemblerait un peu moins à l'un des Canadas. Et le visiteur, lui, sera-t-il payé ? Oui, probablement, pendant que le confrère notaire sera obligé de tout montrer gratis, sans compter le petit dîner qui croira devoir donner à son visiteur pour l'apaiser de quelque manière. Et puis la commission qu'il faudra montrer à tout le monde ! Enfin, M. le rédacteur, c'est un exhibition complète. Ici l'hon. Président reprend son sérieux et commence le règne de la terreur, les foudres, les pénalités, les amendes, les suspensions, etc., c'est peut-être la forme. Mais, M. le rédacteur, une forme comme celle-ci qui emporte le fond, ce n'est pas une bagatelle, c'est le bill de M. Viger.

ROCH.

On lit dans la Revue Canadienne :

"Qu'on veuille jeter un coup d'œil sur ce tableau statistique de notre population. Dira-t-on en présence de ces chiffres irréconciliables, que M. le président du conseil représente ses compatriotes dans le cabinet ? Dira-t-on que ce cabinet, composé comme il l'est aujourd'hui, est soutenu et approuvé par la majorité des deux sections de la province ? Voici la population qui a constitué la représentation de cette section du Canada, tel que constaté par le recensement de 1844. Elle se monte à 678,590 âmes.

Sur ce chiffre, l'opposition commande les comtés suivants :

Saguenay.....	13445
Montmorency...	8434
Québec.....	45676
Portneuf.....	15922
Champlain.....	10404
St. Maurice...	20594
Berthier.....	26705
Leinster.....	25307
Terrebonne...	20646
Montréal.....	64306
Vaudreuil....	16616
Huntingdon...	36204
Rouville.....	22198
Chambly.....	17171
Verchères....	12968
Richelieu....	20983
St. Hyacinthe..	21734
Yamaska.....	11645
Nicolet.....	16280
Lotbinière....	13617

Bellechasse....	14549
L'Islet.....	16990
Kamouraska...	17465
Rimouski.....	17577

507481

Le côté ministériel.—ceux-ci :

Lac des Deux Montagnes,	20835
Ottawa.....	11340
Beauharnais..	28580
Shefford.....	9996
Missisquoi....	10866
Stanstead....	11846
Sherbrooke....	13302
Drummond....	9371
Mégantic.....	6730
Dorchester...	34826
Gaspé.....	7458
Bonaventure..	8230
Cité de Montréal (à l'aide du bâton)	40000
Bourg pourri des Trois-Rivières.	3000

223280

Ce dernier total, comme on peut le voir, se compose des forces de l'ancien parti tory qui trépassa sous le règne de sir Charles Bagot ; des populations des townships, et enfin d'à-peu-près 75 à 80 mille âmes qui composent la population des comtés qu'on a pu nous escamoter durant les beaux jours de lord Metcalfe.

Savez-vous qui sont ceux que M. le président du conseil représente dans la chambre ? Croyez-vous que ce soit ces 75 à 80 mille Canadiens-Français dont nous parlons ? pas du tout. M. Viger représente les quelques cents libres et indépendants électeurs du bourg des Trois-Rivières, qui ont voté pour, et toujours élu les amis de l'administration, dans tous les temps, depuis sir James Craig jusqu'à nos jours.

Voilà des faits, M. Viger, et vous savez les mots anglais, "facts are stubborn things," et les chiffres encore."

L'affaire des deux maires en est au même point où elle en était quand M. Ferrier s'empara du fauteuil présidentiel en dépit de la majorité qui s'était prononcée contre lui. La demande de M. Mills n'a pas été accueillie par la cour. Cette demande était fondée sur un statut de la reine Anne, mais les honorables juges Rolland, Gale et Day, qui étaient sur le banc, ont déclaré que ce statut, si on pouvait le regarder comme statut civil n'était pas en vigueur dans le Bas-Canada.

En conséquence de ce jugement de la cour (qui n'en est pas un quant au mérite de l'affaire) M. Ferrier a pris sur lui de convoquer une assemblée du conseil de ville pour lundi prochain à 2 heures. Cette séance aura à s'occuper de la nomination des comités permanents ; de la nomination d'un 3e cotiseur pour chaque quartier ; de la nomination d'un huissier de la cour du maire, et des changements à demander à la législature dans l'acte d'incorporation de la cité !—Minerve.

**Ligne du peuple.**—Le nouveau bâtiment destiné à compléter cette ligne, qui est maintenant en construction au chantier de M. Munn, à Saint-Roch, est un objet d'admiration pour tous ceux qui le visitent, non seulement à cause de ses dimensions colossales, mais aussi de la symétrie et de la beauté de ses formes, qui font le plus grand honneur à notre habile constructeur canadien, M. P. Brunel. On lui a conféré le nom de John Munn, en témoignage des services rendus à la compagnie et au public de Québec par notre digne et libéral concitoyen au chantier duquel il se bâtit.

Le John Munn a 312 pieds de longueur, 30 pieds 6 pouces de largeur, et 10 pieds de profondeur de cale. Il rivalisera en vitesse, en splendeur et en confort avec les magnifiques bâtiments à vapeur de la rivière du Nord, l'Hendrick Hudson et l'Orégon, jusqu'ici sans rivaux. Ce ne sera qu'au 1er mai 1847 qu'il prendra sa place dans la ligne et que lui et le Québec commenceront à transporter les malles entre cette ville et Montréal.—Canadien.

DÉCÈS.

Aujourd'hui, Louis-Alphonse-Eugène-Arthur, âgé de 11 jours, enfant de l'honorable R. E. Caron.

On écrit de Montréal à la Gazette de Québec :  
" Les amis et connaissances de la famille du juge Panet ici, ont appris avec douleur la mort de madame Baby, à Sandwich, H.-C., qui n'était mariée que depuis le printemps dernier, et est décédée après une courte maladie en couche."

**MAISON DE PENSION.**

MADAME LEPROHON, devant occuper à compter du 1er mai prochain, une partie spacieuse de la superbe maison construite par madame Romain sur la rue St. Jean de la Haute-Ville, se propose d'y tenir une pension sur le pied le plus convenable. Les messieurs qui voudront bien l'encourager auront la commodité d'un poste central et seront l'objet de toute l'attention que pourra requérir leur service personnel. Conditions raisonnables. S'adresser à ce bureau.  
Québec, 7 avril, 1846.

**Grande quantité DE HARNAIS.**

Le soussigné fait ses plus sincères remerciements à ses amis et au public en général pour l'encouragement libéral qu'il a reçu jusqu'à ce jour ; il les informe qu'il aura constamment en main un assortiment général de CUIR de toutes sortes ; aussi HARNAIS, BOTTES et SOULIERS français, et Souliers de cuir du pays, PEUX de mouton et de veau, le tout aux prix les plus réduits.

Point de second prix.  
JOSEPH CADOTTE,  
Marché de la Basse-Ville, rue St. Pierre.  
Québec, 7 avril, 1846.

**HOPITAL DE LA MARINE.**

DURANT la navigation, le docteur Painchaud se propose d'occuper les Etudiants qui suivent la pratique de l'Hôpital de la Marine, sur l'art obstétrique et la pratique de la médecine. Les cours commenceront le premier de mai, ou aussitôt que les classes seront formées.  
Québec, 3 avril, 1846.

LA vente du mobilier de feu M. JOSEPH DÉROCHE, de Beauport, commencera LUNDI prochain, le 6 avril courant, et sera continuée les jours suivants sur les lieux, à NEUF heures précises du matin chaque jour.  
G. GUAY,  
Notaire.  
Québec, 2 avril 1846.

**Chapellerie de Québec.**



de Londres, de New-York et du pays.

Le soussigné offre en vente, à son magasin, rue Buade, no. 9, vis-à-vis du presbytère, Haute-Ville, un assortiment très étendu de chapeaux suédois. Les chapeaux dits français sont les seuls véritables de fabrication française à Québec. Ses chapeaux de castor sont de la fabrication de B. W. W. et T. Wilson, de Londres, et sont comparables à aucun dans le marché. Il peut en dire autant de ses chapeaux de New-York. Il a aussi : Chapeaux de Castor pour les enfants, gris et noirs ; Semelles de crin, comme préservatif contre l'humidité et le froid aux pieds. PRIX TRES REDUITS.  
POINT DE SECOND PRIX.

**J. B. Corriveau.**

Québec, 31 mars, 1846.

**CHAPEAUX.**

Le soussigné offre en vente, à son magasin, un assortiment très étendu de CHAPEAUX de Paris, de Londres et de New-York, Livourne et de Foin, pour hommes et enfants ;

Casquettes de drap et de toile cirée, Couvertures de soie cirée, Gilets et Caleçons de chamois ; Gants de Buck-skin ; Galons de soie militaire, et autres patrons ; Ceintures de soie et de laine supérieures ; Boules élastiques et de India-Rubber, pour les enfants ; Semelles de crin, comme préservatif contre l'humidité et le froid aux pieds.

AUSSI.

Reçu par les dernier arrivages de l'automne dernier un assortiment de chapeaux pour les messieurs du clergé de différente qualité et prix. Chapeaux de castor gris et noir pour les enfants des modes les plus récentes. Répare des chapeaux de castors et leghorne.

**F. E. GARANT,**  
No. 8, rue St. Jean.

Québec, 26 mars, 1846.

**CHAPEAUX DE DAMES**

A LA MODE,

POUR LE PRINTEMPS DE 1846.

Le soussigné a reçu par le navire Toronto, via New-York et Montréal, 100 douzaines Bonnets, blanc et de couleur, faits à la plus nouvelle mode, et propres à la présente saison.  
A vendre à bas prix, en gros et en détail.

T. CASEY,

Au magasin de l'encoignure faisant face au marché de la Haute-Ville.

Québec, 21 mars 1846.

**SOUVENIR**

DE PREMIERE COMMUNION, OU Reglement de Vie d'une jeune personne apres sa Premiere Communion ;

Approuvé par Mgr. l'Archevêque de Québec.

Ce qui précède est le titre d'un livret qui est maintenant sous presse à cet établissement, et sera prête à vendre vers le 30 du courant.

Ce livret, œuvre d'un prêtre du diocèse, est la propriété des imprimeurs-éditeurs, qui sévront contre toute contrefaçon. On pourra s'en procurer des exemplaires au bureau de ce journal, ou à la librairie de MM. Crémazie, seuls dépôts à Québec.  
Québec, 7 mars 1846.

LA VENDRE de gré à gré, à des termes avantageux et avec garantie et hypothèque spéciale en faveur de l'acquéreur, deux emplacements, bout-à-bout, rue St. Joseph, du faubourg St. Vallier de Québec, avec maison, hangar et boutique, à 2 étages : Si ces emplacements ne sont pas vendus d'ici au 14 avril prochain, ils seront alors, à UNE heure de l'après midi, mis à la criée, sur les lieux, et adjugés au plus haut et dernier enchérisseur.  
Québec, 2 avril 1846.

**A louer.**

UNE superbe maison de campagne à louer à l'ancienne Lorette, près de l'église, avec un beau jardin, arbres fruitiers et fleurs de toutes espèces, et aussi grange, litière, fournil, et autres dépendances. Cette belle propriété a toujours été occupée par feu dame Organ. Le tout dans le meilleur ordre. Pour plus amples informations, s'adresser à M. FELIX BIGAOUTTE, à la petite Rivière.  
Québec, 31 mars, 1846.

**Avis.**

JE, soussigné, ne serai aucunement responsable d'aucunes dettes contractées par demoiselle Emélie Bourassa, de la paroisse St. Joseph de la Beauce, par et en mon nom comme tuteur, la dite Emélie Bourassa.  
JOSEPH POIRIER, tuteur  
D'EMELIE BOURASSA.

**MAGASIN**

**PROVISIONS.**

Le soussigné reconnaissant de l'encouragement qu'il a toujours reçu de ses amis et du public en général lorsqu'il tenait son magasin en la Basse-Ville, rue St. Pierre, donne avis qu'après quelques mois d'absence, il s'est établi de nouveau en la rue St. Paul, no. 78, ci-devant propriété de F. Bataeu, Ecr., où il continue la même branche de commerce que ci-devant. Le soussigné se chargera aussi d'affaires à commission.  
M. BILODEAU.  
mars, 1846.

**A. TAPIN,**

CI-DEVANT DES TROIS-RIVIERES, MAITRE MACON,

REMERCE respectueusement les citoyens de Québec, principalement ceux de Saint-Roch, de l'encouragement qu'il en a reçu depuis les deux dernières incendies, et il a lieu d'espérer qu'on viendra au-devant de lui, ayant pratiqué depuis seize ans tant dans les Etats-Unis qu'en Canada, avec cette longue expérience il sera capable de donner satisfaction à ceux qui voudront bien le favoriser. Tous ordres seront exécutés avec justice, et les basses faites dans le dernier goût tant qu'en brique et en pierre de taille. A. TAPIN demeure dans St. Roch, rue St. François, no. 63. Québec 6 février 1846.

# ALMANAC des affaires.

**A. BLE RENAUD**, cordonnier, fabricant de chaussures, ci-devant de la rue St. Georges où est passé le 23 juin, a ouvert sa boutique au pied de la Côte d'Abraham, rue St. Valliers.  
Québec, 3 juillet, 1845.

**CHARLES LETELLIER**, horloger, ci-devant de Saint-Roch, a établi temporairement sa boutique, au no. 8 rue Notre-Dame, Basse-Ville.  
Québec, 3 juin 1845.

**FRS. EVANTUREL**, avocat, a établi son bureau en sa demeure rue St. Louis no 32, près l'Esplanade.  
Québec, octobre, 1845.

**F. E. GARANT**, manchonnier et teinturier de pelletteries, No. 8, rue St. Jean, haute-ville, Québec.

**FELIX BEDARD**, Notaire, a établi son bureau au pied de la côte du Palais, au 2<sup>e</sup> étage de la maison de M. E. Lachance, marchand-épicer.  
1<sup>er</sup> mai, 1845.

**FELIX FORTIER**, avocat et agent. Bureau à Montréal, no 56, rue Notre-Dame, coin de la rue Ste.-Claire; résidence no. 4, rue Amherst, faubourg de Québec.

**JOSEPH LAURIN**, NOTAIRE,

A ETABLI son bureau dans la maison occupée par M. L. GUERARD, meublier, rue St. Paul, Basse-Ville. Québec, 11 juin 1845.

**J. B. AUDETTE & FILS**, Cuir Anglais, Français, Américain et Canadien. Tabac en Torquettes, Cigare, savon, &c., &c., Basse-Ville, rue St. Pierre.

**JOS. PETITCLERC**, Notaire, tient son Etude en la Haute-Ville rue St. Jean, No. 33.  
Québec, 16 janvier, 1845.

**JOSEPH CAUCHON**, avocat, a temporairement établi son étude au Bureau du "Journal de Québec." Québec, 19 décembre 1843.

**LE DR. RINFRET DIT MALOUIN** a fixé sa demeure chez son père M. Rémi Malouin, rue d'Aiguillon, faubourg St. Jean.  
Québec, 10 janvier, 1846.

**LE Soussigné** a établi son bureau chez M. PAUL TRUELLE, en haut du côté Ste. Geneviève, No. 4, la maison voisine de M. Guariépy, charretier.  
J. BR. PRUNEAU, Notaire.  
Québec, 7 juin 1845.

**LE DR. BLAIS**, informe ses patients qu'il a établi sa demeure dans la rue Prince Edouard, no. 52, faubourg St. Roch, près de chez M. Nesbitt constructeur de navire.  
Québec, 4 juin 1845.

**LE soussigné** informe le public qu'il demeure maintenant dans le faubourg St. Jean rue Aiguillon.  
PIERRE GAUVREAU, Architecte.  
Québec, 4 juillet 1845.

**LE docteur ROY** a établi son bureau au numéro 23, rue du Palais.—27 nov. 1845.

**ETUDE DE NOTAIRE.**  
**LE soussigné** a établi son Etude en la demeure de M. Gabriel Lapointe, rue St. François, vis-à-vis l'Eglise de Roch.  
Jos. LEFEBVRE  
2 Juin 1845.

**LE DR. ROUSSEAU** demeure chez M. Frs. Drolette, jardinier, no 15, rue de la Reine. Il prie bien ceux qui lui doivent et qui peuvent le faire de vouloir bien le payer; l'incendie récent, l'ayant mis dans une position à ne pouvoir plus se passer de ses crédits.  
Québec, 4 juin 1845.

**LE Soussigné** a temporairement établi son bureau chez CHS. PANET, Ecr. avocat, Rue St. Louis, Haute-Ville, et a fixé sa résidence dans les appartements occupés par M. P. A. Gagnon, Notaire, vis-à-vis l'hôtel Blanchard.  
J. P. RHEAUME, Avocat et Procureur.  
30 mai 1845.

**M. BILODEAU**, Marchand de Provisions, rue St. Paul, No. 78, ci-devant propriété de F. Buteau, écuyer.  
3 mars, 1846.

**MICHEL PATRY**, architecte, demeure maintenant à St. Roch, rue St. François.  
Québec, 10 juillet 1845.

**M. le Dr. BARDY** demeure maintenant, à la maison des Barrières, faubourg St. Valliers, chez M. Mofatte.

**MICHEL GAUVIN**, de la ligne de voitures vertes, tient des chevaux de louage, au numéro 19, rue Couillard, Haute-Ville.

**O. GIROUX, M. D.**  
Pharmacien, Chimiste, Droguiste, &c.  
No. 24, RUE ST. JEAN.

**CONFISEUR.**  
**O. PELISSON**, pâtissier, au numéro 10, rue St. Joseph, Haute-ville.  
1<sup>er</sup> mai, 1845.

**PIERRE LÉGARE**, avocat, a transporté son bureau sur la rue St. Jean, Haute-Ville, no. 3, vis-à-vis le magasin de M. Hall  
Juin, 1844.

**WM. RUTHVEN**, Re.ieur, No. 27, rue Ste. Ursule, Haute-Ville.

**UNE** assemblée des Magistrats de cette Cité, tenue au Palais de Justice le 30 courant, a la fin d'accorder des certificats pour obtenir des licences d'aubergiste pour la Ville et la Banlieue de Québec pour l'année qui suit, la Résolution suivante a été par eux adoptée à l'unanimité, savoir :

Attendu que le nombre des auberges se trouve avoir augmenté ces années dernières, et que beaucoup de personnes qui ont des métiers ou autres moyens de gagner leur vie tiennent des Auberges qui dans bien des cas manquent des logements et commodités voulus par la loi,  
Résolu, qu'après l'expiration des douze mois ensuivant; les Magistrats n'accorderont de certificat pour obtenir une Licence d'aubergiste, dans la Ville ou la banlieue de Québec, à aucun Arriveur ou Artisan.  
Ordonné que cette Résolution soit publiée dans les deux langues dans les journaux de cette ville pendant un mois.  
Bureau du Greffier de la Paix,  
Québec, 30 janvier 1846.

**AVIS PUBLIC** est donné que Louis DASSER LEBLANC, apprenti meublier chez moi, a déserté de ma boutique. C'est un jeune homme de 19 ans, taille 5 pieds 10 pouces, cheveux blonds yeux bleus, d'une forte Complexion, et toute personne qui le recevra ou emploiera sera poursuivie suivant la loi.  
P. S. LAFLEUR.  
Québec, 5 février 1845.

# O. GIROUX, M. D.

**Pharmacien, Chimiste, Droguiste,**  
**RUE ST. JEAN, QUEBEC,**

A maintenant en main un assortiment complet de Drogues fraîches, de Parfumeries, de préparations Chimiques, et d'instruments de Chirurgie des meilleures manufactures Françaises, Anglaises et Américaines.  
Il recommande surtout à l'attention du public les articles suivants :

**BEAUME** d'Anis pour le rhume, la toux, la coqueluche, le mal de gorge, &c.  
**Beaume végétal** pour le rhume, la toux, la coqueluche, &c.  
**Beaume pulmonaire** pour le rhume, l'asthme, la toux, &c.  
**Gouttes** pour le rhume, la toux, le mal de gorge, &c.  
**Parégorique** pour le rhume, la toux, la coqueluche, les coliques et l'insomnie, surtout des enfants, &c.  
**Syrup de Scille** pour le rhume, la toux, la coqueluche, &c.  
**Gargarisme** pour le mal de gorge, de bouche, &c.  
**Cachou aromatisé**, parfum agréable pour la bouche. Il en chasse toute mauvaise haleine causée par les dents gâtées, l'usage du tabac, &c. &c.  
**Liniment de corne de Cerf** pour le mal de gorge, les douleurs, les entorses, le rhumatisme, &c. &c.  
**Huile Britannique** pour le rhumatisme, les douleurs, les entorses, les plaies anciennes et indolentes.  
**Pâte de jujube** pour le rhume, la toux, le mal de gorge, &c.  
**Régime** de plusieurs espèces pour le rhume, la toux, le mal de gorge, irritation d'estomac, &c.  
**Sucre de Marube** pour le rhume, la toux, &c.  
**Onguent infallible** pour les hémorrhoides, &c.  
**Onguent pour les faiblesses** et les maux d'yeux.  
**Eau pour les faiblesses** et les maux d'yeux, &c.  
**Onguent excellent** pour les plaies, les coupures, &c.  
**Onguent de roses** pour le mal de lèvres, &c.  
**Liniment de chaux** pour les brûlures de toutes espèces, &c.  
**Crème d'amandes** pour adoucir et embellir la peau et guérir les boutons, &c.  
**Crème de roses** pour adoucir et embellir la peau et guérir les boutons, &c.  
**Lait de roses** pour guérir les boutons et embellir la peau, &c.  
**Opaldoc** pour les douleurs, le rhumatisme, les entorses, écrasures, &c. &c. &c.  
**Huile camphrée** pour le rhumatisme, les douleurs, les entorses, les écrasures, &c.  
**Esprit de camphre** pour le rhumatisme, les douleurs, les entorses, les écrasures, &c.  
**Emplâtres renforcissantes** pour le mal de reins, le rhumatisme, les douleurs, les faiblesses des efforts, &c.  
**Emplâtres chaudes** pour le rhumatisme, les maux de reins, d'estomac, les douleurs, &c.  
**Onguent pour les douleurs** des jointures et inflammations internes.  
**Savons parfumés** pour adoucir et embellir la peau, &c.  
**Savons adoucissants** et parfumés pour la barbe.  
**Eau de Cologne**, parfum agréable qui sert aussi pour guérir les boutons et embellir la peau, &c. &c.  
**Eau de miel** pour nettoyer les têtes farineuses et embellir les cheveux.  
**Graisse d'Ours**, pommade de roses, pommade d'oranges, moëlle aromatique, huile de roses, huile d'oranges, huile de verveine, pour noircir et embellir les cheveux, &c.  
**Pilules de rhubarbe** pour purger, et fortifier l'estomac.  
**Pilules pour les vers**, chez les enfants et les adultes.  
**Pilules purgatives** et antibilieuses pour fortifier l'estomac et exciter l'appétit, &c.  
**Extrait et Syrup de Salsepareille** pour purifier le sang, fortifier l'estomac et guérir les maladies sans nombre causées par l'impureté du sang et par l'usage de certains remèdes, &c.

**Teintures amères** pour fortifier l'estomac et exciter la digestion, &c.  
**Essence de menthe** pour réchauffer l'estomac, la fortifier et en chasser les vents, &c.  
**Gouttes** pour calmer des personnes nerveuses et les faire reposer.  
**Arrowroot de Bermude**, gruau et orge à patente, ségo, tapioca pour les malades, les convalescents et les personnes indisposées, &c. &c.  
**Ciment arménien** pour coller le ver, la porcelaine, &c.  
**Gouttes pour ôter** les taches de graisse, d'huile, de beurre, &c. sur le drap, la soie, le satin, &c.  
**Poudre à dent**, Teinture de myrrhe pour nettoyer, embellir et préserver les dents et les gencives, &c.  
**Poudre à encre** du Canada supérieure à toutes celles qu'on a eue jusqu'à présent, en gros et en détail.  
**Encre noire**, rouge, verte, sympathique ou invisible, toutes d'une qualité supérieure.  
**Remèdes pour le mal de dents** et de gencives, &c.  
**Huile d'aspic** pour les tumeurs.  
**Vernis transparent** pour les mappes, les gravures, et pour toute ouvrage délicat sur papier, carton, bois, &c.  
**Nouveau sel purgatif**, doux et rafraichissant sans mauvais goût.  
**Poudre blanche parfumée** à la violette.  
**Bouteilles à toilette** pour les parfums, très élégantes et dans tous les goûts.  
**Bouteilles de sels volatils aromatiques** pour le mal de tête, les faiblesses, les assoupissements, &c.  
**Sel de citron** pour ôter les taches d'encre et de rouille.  
**Onguent pour les irritations** et les autres maux de la tête.  
**Onguent pour les dartres**, les boutons et les autres maladies de la peau, telle que la gratelle, &c.  
**Quinine**, quinquina liquide et poudre pour fortifier l'estomac, exciter l'appétit et donner des forces.  
**Miel clarifié pur ou médicamenteux** pour le rhume, la toux, le mal de gorge, le mal de bouche, &c.  
**Essence de citron** et essence d'amandes amères pour les pâtisseries, les crèmes, les sucreries, les blanc-mange, les confitures, &c.  
**Phenix bitters** et pilules de vie de Moffat.  
**Pilules de vie de vieux Parr.**  
**Salsepareille de Sants.**  
**Poudre pour les vers.**  
**Vermifuge de Fanstock.**  
**Encre à marquer.**  
**Grains de santé** pour les dérangements d'estomac, indigestions, torpeurs du foie, excès de bile, &c. &c. &c.  
**Brosses à hardes**, à cheveux, à chapeaux, à ongles, à dents, pour la barbe, &c. &c. &c.  
**Poudre de Scidlitz** pour les brûlements d'estomac, pour purger doucement, rafraichir le sang et le purifier, &c.  
**Poudre de soude** pour les brûlements d'estomac, pour rafraichir le sang et le purifier, &c.  
**Pâte de Guimauve** pour le rhume, la toux, &c.  
**Huile d'amandes** pour nourrir et embellir les cheveux.  
**Et un grand nombre d'autres objets** tels que drogues, parfums, essences, racines, &c. &c. &c.  
**Le tout à des prix très réduits** et d'une qualité supérieure.  
Québec, 18 novembre, 1845.

# LE COMTE D'ALDBOROUGH GUERI PAR



**LES PILULES DE HOLLOWAY.**  
LE COMTE D'ALDBOROUGH GUERI DU MAL DE FOIE ET D'ESTOMAC.

Extrait d'une lettre du comte, datée de Villa Mesina, Leyhorn, 21 février, 1845.

MONSIEUR.—Plusieurs circonstances m'ont empêché de devoir vous remercier plutôt de la politesse que vous avez eue de m'envoyer de vos pilules. Je prends maintenant occasion de vous en demander le compte, et, en même temps, d'ajouter que vos pilules m'ont guéri des maux de foie et d'estomac, ce que n'avaient pu faire tous les membres éminents de la Faculté chez nous, et sur tout le continent, non plus les eaux de Carlsbad et de Marienbad. Je désire avoir une autre boîte et un petit pot de l'onguent, en cas que ma famille en ait besoin.  
Votre très obligé et obéissant serviteur.  
(Signée) ALDBOROUGH.

**CURE D'INDIGESTION ET DE CONSTIPATION.**  
MONSIEUR.—Je considère comme un devoir de vous informer que vos pilules, dont j'ai acheté quelques boîtes chez Mr. Moore, droguiste, de Newtown, m'ont guéri d'une constante indigestion et constipation, que j'avais contractées par une trop grande assiduité aux études littéraires. Je recommande fortement aux auteurs et aux personnes disposées à l'étude généralement, l'usage de vos pilules précieuses. Vous êtes libre de publier cette note, si vous en avez le désir.  
Je suis, Monsieur votre obéissant serviteur,  
(Signée) G. R. WYTHEN BAXTER.  
A vendre, chez  
JOHN MUSSON, Chémiste  
Seul agent à Québec.  
Québec, 25 Octobre, 1845.

# CHACUN PEUT ETRE GUERI!!!



# L'ONGUENT DE HOLLOWAY.

Une cure de 50 ulcères en six semaines.  
Extrait d'une lettre de John Martin, écuyer, bureau du CRO-NICLE, Tobago, Indes Occidentales.  
4 FEVRIER, 1845.  
AU PROFESSEUR HOLLOWAY.  
Monsieur.—Je prends la liberté de vous informer que les habitants de cette île, particulièrement ceux qui ne sont pas en mesure de se procurer les soins d'un médecin, sont fort désireux d'être à leur portée vos médecines étonnantes, depuis la connaissance des heureux résultats qu'elles ont obtenus ici, dans plusieurs exemples de guérisons de maladies et d'ulcères d'un caractère désespérant. Un monsieur de l'île, ayant, je crois, 50 ulcères suppurants couvrant le corps et les membres, avait fait usage de votre remède imaginaire sans en pouvoir tirer aucun bien; mais vos médecines l'ont guéri en six semaines, et il est maintenant, par leur vertu seule, remis à la santé et en vigueur.  
(Signée) JOHN MARTIN.

# Hemorrhoides, Fistules, Debilités.

**CURE REMARQUABLE DE CES PILULES ET ONGUENT.**—Un individu de demi-pale, résidant ci-devant à St. Helier, Jersey, dou par désir on tait ici le nom, avait depuis 2 ans souffert d'hémorrhoides, fistules et d'affaiblissement général, d'une nature alarmante. Il s'était deux fois soumis à l'opération, mais sans succès, et en dernier lieu il s'était livré à un désespoir. Cependant, malgré cette accumulation de souffrances, jointes à une faible constitution, il fut complètement guéri de ses infirmités et remis dans une pleine jouissance de santé, par ces médecines justement renommées, alors eu tout autre moyen lui était refusé.

**CANCERT AU SEIN.**—CIRCONSTANCE MERVEILLEUSE.  
Copie d'une lettre de Richard Bull, cordonnier, Tatton, près Southampton.  
6 Février, 1845.

" Au professeur Holloway.  
" MONSIEUR.—La Providence a permis une cure merveilleuse de cancer ou abcès de la durée de 12 ans, au sein de ma femme. Dans les derniers temps, 11 blessures étaient ouvertes à la fois. La Faculté avait déclaré toute guérison impossible, plusieurs morceaux d'os étaient sortis des plaies, et j'aurais que mon épouse me serait bientôt enlevée. C'est alors qu'un ami me conseilla l'usage de vos pilules et onguent, lesquels, à notre grande étonnement, dans l'espace d'environ 3 mois, lui fermèrent les plaies et lui remirent le sein aussi bien portant qu'il fut de sa vie.  
" Je serai toujours,  
votre très reconnaissant et obéissant serviteur."  
(Signée) " RICHARD BULL."

Dans toutes les maladies de peau, de jambes, vieilles blessures et ulcères, mal au sein, aux mamelles, cancers ulcéreux et pier-reux, tumeurs, enflures, goutte, et dans les cas d'hémorrhoides; les PILULES DE HOLLOWAY peuvent servir avec l'onguent; de cette manière la guérison est plus sûre, et s'opère dans la moitié de temps qu'il faut pour l'onguent seul.  
Brûlures, teignes, engelures, gercures aux mains et aux lèvres, etc., seront guéries promptement avec cet onguent.  
A vendre chez JOHN MUSSON, Chémiste, Seul agent à Québec.

N. B.—Les Directions sont affixées au Pot ou à la boîte

# W. Lecheminant,

No. 4, RUE LA FABRIQUE.  
OFFRE A VENDRE,

**50 BOITES** chandelles de Londres,  
75 do do Montréal,  
30 do do de blanc de baleine,  
14 do do de cire,  
30 do savon de Plymouth,  
150 do do de Liverpool,  
50 barils pommes d'Amérique (Greenings),  
30 do de grises,  
20 petits barils raisins en grappes d'Espagne,  
50 barils pommes fumeuses,  
5 boîtes chandelles de blanc de baleine, de trois couleurs  
54 do prunes de France, en boîtes de fantaisie.  
5 barils biéd-d'inde.

AUSSI,  
Saumon boucané,  
Hareng boucané,  
Jambons,  
Lard Sec,  
Ecrevisses de mer en boîtes fermées hermétiquement  
Hareng des lacs d'Ecosse,  
Caplans frais.  
Québec, 19 novembre, 1845.

# ARDOUIN & FILS,

Horlogers, Joaillers, etc.,

INVITENT très-respectueusement leurs patrons et le public à inspecter leur FONDS actuel de MARCHANDISES, qui sont des plus à la mode, et parmi lesquelles se trouvent: Chaines d'or pour le cou et Brequet; une grande variété de riches et tres-jolies Epinglotes d'or, plaquées à mosaïques d'argent et noires, do. à manchettes et Boquet; Boutons d'or pour vestes; riches Bagues à diamants, rubis, émeraudes et autres pierres précieuses; anneaux de deuil, de mariage, etc.; Boutons d'or pour manches de chemise; Epinglons d'or et plaqués pour chapeaux et manchettes, Loquets, Cachets de Montre, Agrafes de ceinture, Pendants d'oreille, etc.; Bracelets de toilette et de deuil, Epinglons pour les cheveux et Porte-bouquets, Ornaments de tête, Porte-crayons d'or et d'argent, Cure-dents Colifours d'argent à beurre, etc.; Ladies' Companions montés en argent, Souvenirs, Etuis à cartes, Montres d'or et d'argent, Pendules, ainsi qu'une grande variété d'autres articles trop nombreux pour être détaillés.  
N. B.—Vieux Or et Argent achetés et pris en échange.  
Québec, 27 décembre 1845.  
No. 60, rue Saint-ean.

# Encans du Soir

Grand marché à faire aux halles d'encan

# D. O'DOUD,

BASSE-VILLE,

LE LUNDI ET MARDI DE CHAQUE SEMAINE, IL Y SERA VENDU

UN assortiment général de marchandises sèches et de fonds et de fantaisie; coutellerie, papeteries, bijouteries et hardes faites.  
N. B. Pour les détails voir les affiches.  
Québec, 10 juillet 1844.

## VITRES.

**VITRES** d'Allemagne de 8½ sur 7½ et de 7½ sur 6½.  
H. JOSEPH & co,  
Qual Napoléon.  
Québec, 30 décembre 1845.

## BUREAU DU GREFFIER DE LA CITÉ.

Québec, 7 février 1846.  
**A VENDRE** ou à louer, l'ancien Hôtel de Ville, rue St. Louis. Possession donnée immédiatement. S'adresser au soussigné.  
Par ordre,  
F. X. GARNEAU,  
Greffier de la Cité.

# COMPAGNIE D'ASSURANCE DU PHENIX DE LONDRES.

CETTE compagnie qui a établi son agence en Canada en 1804, continue d'assurer contre le feu.  
**Bureau, au QUAÏ de Gillespie,**  
ouvert depuis 10 heures du matin jusqu'à 4 heures de l'après-midi  
GILLESPIE, GRENSHIELD & Co.  
Québec, 4 juillet 1845.

## Papeterie.

**LE** soussigné continue toujours, dans les magasins ci-devant occupés par MM. McDonald & Logan, un débit de papier *foolscap, pot, post, gris* et à enveloppes.  
R. H. POOLE.  
Québec, 24 juin, 1845.  
N. B. Les plus hauts prix donnés pour guenilles et lieux cordages.

## A VENDRE

**PAR LE SOUSSIGNE',**  
MARCHANDISES Sèches, Pelletteries, Vinaigre de Bordeaux, Poëles, Horloges Américaines, Alumettes Impériales, Miroirs, Balais, etc. etc. etc.  
E. LACROIX,  
rue Sault-au-Matelot.  
30 Octobre, 1845

## BEAUX-ARTS.

**G. FASSIO**, peintre-miniaturiste, et maître de dessin, si avantageusement connu du public, exerçant son art dans Québec depuis un grand nombre d'années, après avoir passé par un premier incendie, et avoir perdu presque tous ses effets dans un second incendie, vient se placer de nouveau sous le patronage du public et des amis de l'art en particulier.  
Ces circonstances malheureuses ayant conduit à diminuer ses prix pour donner en même temps plus de facilité à tous, il a tout lieu d'espérer que l'on viendra au devant de sa bonne volonté.  
La miniature a des avantages incontestables. Quand on a un parent, un ami, loin de soi, ne se sent-on pas le besoin de lui faire parvenir sa ressemblance, celle de son époux, de son épouse, de son enfant, etc., surtout quand le prix en est à la portée de tout le monde.  
M. FASSIO demeure rue St. George, Remparts, no. 2.

## COMPAGNIE D'ASSURANCE DU CANADA CONTRE LE FEU.

**AVIS** est par le présent donné sous l'autorité du Statut Provincial 4e et 5e Vict. c. 57, incorporant la Compagnie d'Assurance du Canada contre le Feu, que les Actionnaires de la dite Compagnie sont requis de faire au Bureau de la dite Compagnie dans la cité de Québec, onze versements de vingt-cinq-schéllings par action chaque, un le 7<sup>e</sup> jour de chacun des mois suivants savoir: Juillet, Août, Septembre, Octobre, Novembre, Décembre, Janvier, Février, Mars, Avril et Mai.  
Par ordre des Directeurs de la dite corporation.  
DANIEL McCALLUM,  
Secrétaire.  
Bureau d'Assurance du Canada,  
Québec, 4 juin, 1845.